



Ville de Mèze

N° 186

ARRÊTE MUNICIPAL

AUTORISATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. MASSAL Jonhatan, demeurant 22 rue Paul Entéric à MEZE,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement 22 rue Paul Entéric, samedi 22 avril 2023, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservée pour le permissionnaire, sur deux places « zone bleue » face au n° 22 rue Paul Entéric, samedi 22 avril 2023, de 08h00 à 18h00.0

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 48 heures avant minimum par M. MASSAL Jonhatan, demeurant 22 rue Paul Entéric à MEZE, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 48 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 7 avril 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

